

---

## **Annexe 2. Liste de contrôle en matière de violences liées à l'honneur**

Cette liste de contrôle constitue un aide-mémoire permettant de rédiger un PV reprenant tous les éléments nécessaires afin que le magistrat puisse réagir adéquatement à la situation.

Cette liste de contrôle doit être utilisée que le comportement dénoncé constitue ou non une infraction. Ce document ne doit pas être annexé au PV transmis au parquet.

Deux grands principes doivent présider à l'utilisation de cette liste de contrôle :

- les questions posées doivent être des questions ouvertes et non stigmatisantes ;
- la liste doit être utilisée de manière adaptée à chaque situation rencontrée, et non pas de manière mécanique.

### **Types de questions à poser**

- Nature du problème ou du signalement
  - Quel est le problème (type de violences, par qui, quand, où et comment, etc.) ?
  - La personne victime est-elle entravée dans ses libertés, et de quelle manière ?
  - La personne victime a-t-elle peur et de qui/quoi ?
  - Qui est concerné par le problème ?
- Y a-t-il eu par le passé d'autres expériences de violence/d'autres faits ?
  - A l'égard de la même victime ? D'autres personnes ou d'autres membres de la famille ?
  - Quand et sous quelle forme ? Par qui et contre qui ?
  - Comment les personnes victimes ou proches ont-elles réagi ?
- Le contexte social et familial dans lequel la violence dénoncée prend place
  - Comment la famille est-elle organisée, qui prend les décisions ? Des points de vue divergents peuvent-ils s'exprimer librement ?
  - Comment la vie sociale de la famille ou du groupe est-elle organisée ?
  - Quelle est la situation professionnelle des membres du groupe/de la famille ?

- Logement/niveau de formation/connaissance de la langue ?
- Y a-t-il au sein de la famille des conflits ou des interprétations différentes des croyances religieuses, des traditions culturelles et de leurs pratiques ?
- La situation du(des) auteur(s) potentiel(s)
  - Qui sont-ils ? Quels sont leurs liens avec les victimes ? Et avec la personne qui procède au signalement ?
  - Quelle place prennent-ils dans le groupe/la famille ?
  - Ont-ils des antécédents judiciaires ?
- Liens avec l'étranger
  - Dans les cas où la famille a des liens avec l'étranger, y a-t-il des visites régulières dans le pays d'origine ? Y a-t-il une visite prévue prochainement ? Quels membres de la famille doivent partir ?
  - Y a-t-il eu dans la famille, un(e) élève qui n'est pas revenu(e) après des vacances scolaires ?
- Questions additionnelles en cas de mutilations génitales féminines
  - Le père et/ou la mère provient-il/elle d'un pays et/ou d'une ethnie qui pratiquent les mutilations génitales féminines ?
  - Dans la mesure où il y a des liens avec un pays où les mutilations génitales féminines se pratiquent, quelle est la position des différents membres de la famille par rapport à cette question ? Y a-t-il une pression d'une éventuelle communauté plus large à cet égard ? (*Remarque : Les attitudes et réactions sont au moins aussi importantes que le langage utilisé.*)
- Attentes de la personne qui signale le problème et/ou de la victime : Quelles sont les attentes de la personne et/ou de la victime suite à la démarche faite auprès de la police ? Quelles sont à ses yeux les solutions possibles ?
  - Dans ce cadre, il est important de l'interroger sur les personnes qui, au sein du cercle familial ou social, pourraient aider la victime ou celles qui au contraire représentent pour elle une menace.
  - De manière plus générale, la personne peut-elle identifier des facteurs de protection de la victime ou au contraire des facteurs de danger ?
  - Mais il est important de savoir aussi que souvent, les victimes sous-estiment la situation de danger et font preuve de loyauté.